

Appel à candidatures pour le Prix de thèse du Centre Civique d'Etudes du Fait Religieux 2021

Le **Centre Civique d'Etudes du Fait Religieux (CCEFR)** organise en 2021 une nouvelle édition du **Prix de thèse du CCEFR**.

Le CCEFR offre une distinction à une thèse portant sur le fait religieux et/ou la laïcité. Sont éligibles des travaux soutenus en français entre le **31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020**, dans toutes les disciplines des lettres et sciences humaines et sociales.

Le jury (universitaires et chercheurs) prêtera une attention particulière à la qualité de la thèse, ainsi qu'à l'intérêt de celle-ci quant aux objectifs du CCEFR : éduquer à la laïcité par la lutte contre l'ignorance ; promouvoir la lisibilité scientifique et culturelle de toutes les expériences et croyances spirituelles ; donner à chacun les outils indispensables de compréhension du fait religieux dans le respect des principes laïques et républicains ; mettre l'information scientifique et la connaissance historique à disposition des citoyens.

Le prix attribué sera remis solennellement à la fin de l'année académique 2020-2021.

Conditions générales de candidature :

- Avoir soutenu entre le **31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020** une thèse en français, en lettres et sciences humaines et sociales

Composition du dossier : Le dossier de candidature devra être envoyé à **ccefr@free.fr** avant **le 15 février 2021**.

- Un exemplaire électronique de la thèse au format PDF.
- une description de la thèse (titre, nom du ou des directeur(s) / directrice(s) de thèse, intitulé complet de la mention de thèse [incluant le nom de la Faculté et de l'Université], discipline d'inscription, date et lieu de soutenance, composition du jury, décision du jury)
- un résumé de la thèse (1500 caractères max.)
- une recommandation du directeur de thèse
- Un exemplaire du rapport du jury en format PDF.
Pour les universités étrangères où il n'existe pas de rapport, prière de joindre deux lettres de recommandation : la première du directeur de thèse, la seconde d'un autre universitaire.
- Un CV et une liste des publications en format PDF.

NB : Si le rapport n'est pas disponible début 2021, il est possible de le faire parvenir ensuite.

Les candidats devront fournir, sur demande, un exemplaire imprimé de leur thèse au CCEFR.

Le lauréat / la lauréate du prix de thèse s'engage à réaliser pour le CCEFR au cours du mois de juin 2021, une présentation de sa thèse adaptée au public habituel du CCEFR, lors d'une **Conférence** au cours de laquelle la distinction lui sera remise.

Pour toute question, s'adresser à Joëlle Allouche, présidente du Conseil scientifique du CCEFR (joelle.allouche@gsrl.cnrs.fr) ou à Alain Léger, président du Conseil d'administration de l'association (ccefr@free.fr).